Règles locales
Club de Golf de Memramcook

Procédure d'allègement pénalité rouge

Vous pouvez jouer la balle où elle repose dans la zone à pénalité ou prendre un dégagement avec pénalité

SCHÉMA #2 17.1d : DÉGAGEMENT D'UNE ZONE À PÉNALITÉ MARQUÉE ROUGE

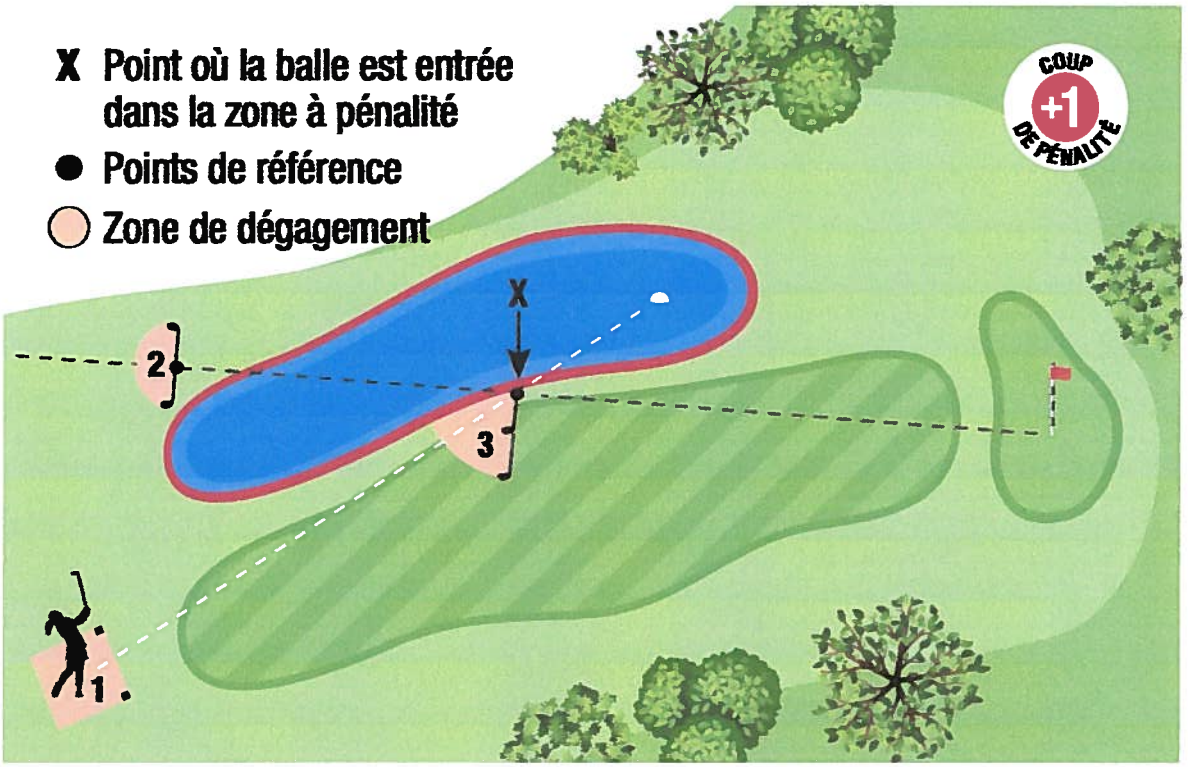

Tiré du "Edition-du-joueur-des-Regles-du-golf-2019" du site web de Golf Canada

Quand il est établi ou pratiquement certain qu'une balle est dans une zone à pénalité marquée rouge et que le joueur veut prendre un dégagement, le joueur a trois options de dégagement, chacune avec un coup de pénalité :

(1) Le joueur peut procéder selon l'option coup et distance (voir point (1) au schéma #1 17.1d).

(2) Le joueur peut prendre un dégagement par recul sur la ligne (voir point (2) au schéma #1 17.1d).

(3) Le joueur peut prendre un dégagement latéral (zones à pénalité rouges seulement). Le point de référence pour prendre un dégagement latéral est le point X.

Point de référence	Étendue de la zone de dégagement	Restrictions
Le point estimé où la balle originale a traversé pour la dernière fois la limite de la zone à pénalité rouge (point X)	Deux longueurs de bâton à partir du point de référence	La zone de dégagement : • Ne doit pas être plus près du trou que le point de référence, et • Elle peut être dans toute zone du terrain sauf la même zone à pénalité

Procédure d'allègement pour de conditions anormales de terrain (y compris les obstructions inamovibles), terrain en réparation, danger impliquant un animal, balle enfouie(règle 16)

SCHÉMA 16.1b : DÉGAGEMENT SANS PÉNALITÉ D'UNE CONDITION ANORMALE DE TERRAIN DANS LA ZONE GÉNÉRALE

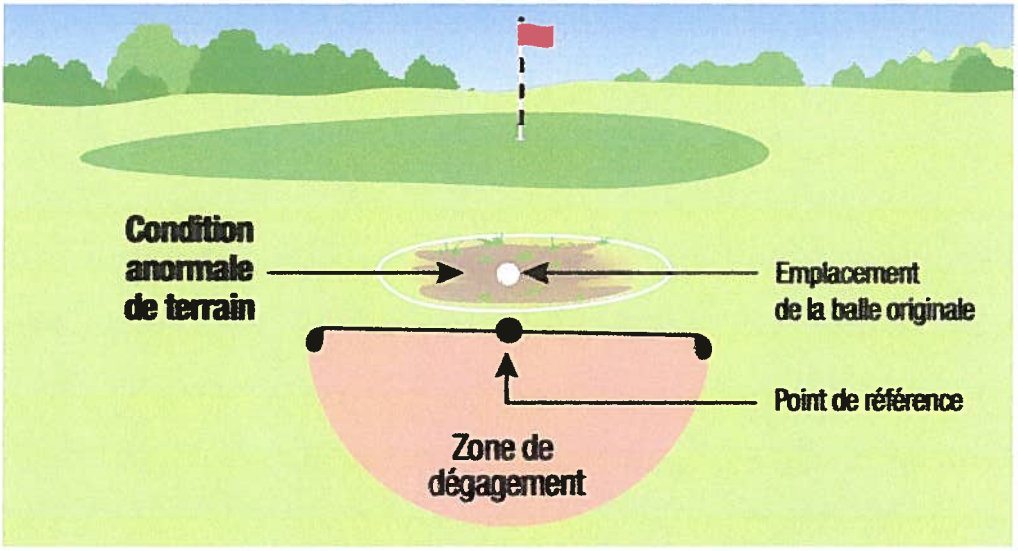

Un dégagement sans pénalité est permis lorsque la balle est dans la zone générale et qu'il y a embarras par une condition anormale de terrain. Le point le plus proche de dégagement complet devrait être identifié et une balle doit être laissée tomber dans la zone de dégagement et s'arrêter dans celle-ci.

Point de référence	Étendue de la zone de dégagement	Restrictions
Point le plus proche de dégagement complet	Une longueur de bâton à partir du point de référence	La zone de dégagement : - Ne doit pas être plus près du trou que le point de référence, et - Elle doit être dans la zone générale
Note : En prenant un dégagement, vous devez prendre un dégagement complet de tout embarras par la condition anormale de terrain.		

Zone générale : La zone du terrain qui couvre tout le terrain sauf les quatre autres zones qui sont définies, soit : (1) l'aire de départ où vous devez commencer le trou à jouer, (2) toutes les zones à pénalité, (3) toutes les fosses de sable, et (4) le vert du trou que vous jouez.

La zone générale comprend tous les tertres de départ sur le terrain autres que l'aire de départ, et tous les mauvais verts.

Règle local E-10

« Les jeunes arbres identifiés par [**préciser les marques d'identification telle qu'un piquet ou un ruban**] sont des zones de jeu interdit :
Lorsque la balle d'un joueur repose à tout endroit sur le terrain autre que dans une zone à pénalité et que la balle est sur ou touche à un tel arbre ou qu'un tel arbre cause un embarras à la prise de position du joueur ou à l'espace choisi pour son élan, le joueur doit prendre un dégagement selon la règle 16.1f. (Dégagement obligatoire d'un embarras causé par une zone de jeu interdit dans une condition anormale de terrain)

SCHÉMA 16.1b : DÉGAGEMENT SANS PÉNALITÉ D'UNE CONDITION ANORMALE DE TERRAIN DANS LA ZONE GÉNÉRALE

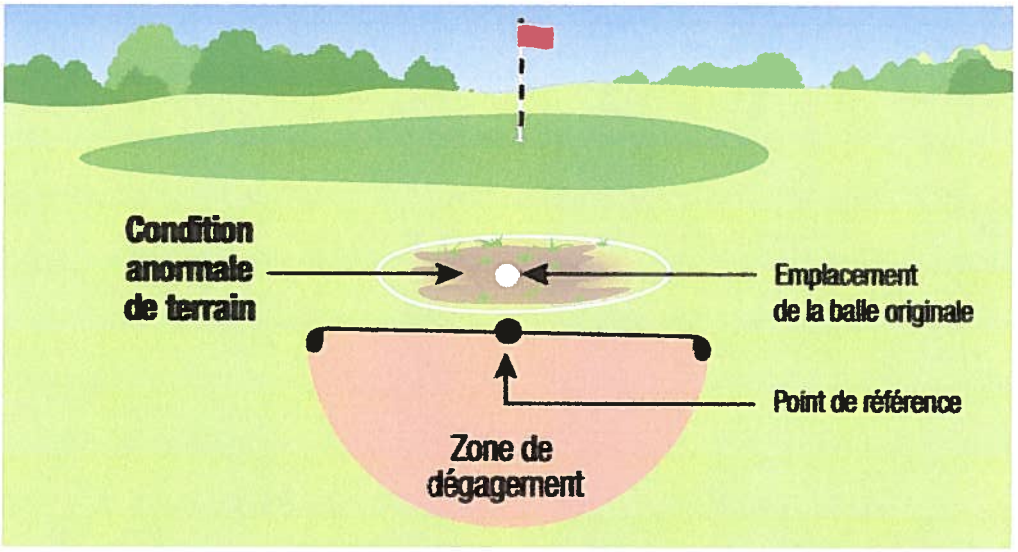

Un dégagement sans pénalité est permis lorsque la balle est dans la zone générale et qu'il y a embarras par une condition anormale de terrain. Le point le plus proche de dégagement complet devrait être identifié et une balle doit être laissée tomber dans la zone de dégagement et s'arrêter dans celle-ci.

Point de référence	Étendue de la zone de dégagement	Restrictions
Point le plus proche de dégagement complet	Une longueur de bâton à partir du point de référence	La zone de dégagement : - Ne doit pas être plus près du trou que le point de référence, et - Elle doit être dans la zone générale
Note : En prenant un dégagement, vous devez prendre un dégagement complet de tout embarras par la condition anormale de terrain.		

Tiré du "Edition-du-joueur-des-Regles-du-golf-2019" du site web de Golf Canada

Règle locale E-5: Alternative à l'option coup et distance pour une balle perdue ou hors limites

Résumé

Si c'est presque certain que votre balle est perdu ou hors limite, jouer une balle provisoire.

Si vous n'avez pas joueur une balle provisoire et la balle n'a pas été retrouvée ou qu'il est établi ou pratiquement certain qu'elle est hors limites, le joueur peut procéder comme suit plutôt que de procéder selon coup et distance. (jouer la balle originale ou une autre balle d'où le coup précédent a été effectué)

En ajoutant deux coups de pénalité, le joueur peut prendre un dégagement en laissant tomber la balle originale ou une autre balle dans la zone de dégagement suivante (voir la règle 14.3) :

RÈGL E-5 SCHÉMA #1 : BALLE NON RETROUVÉE

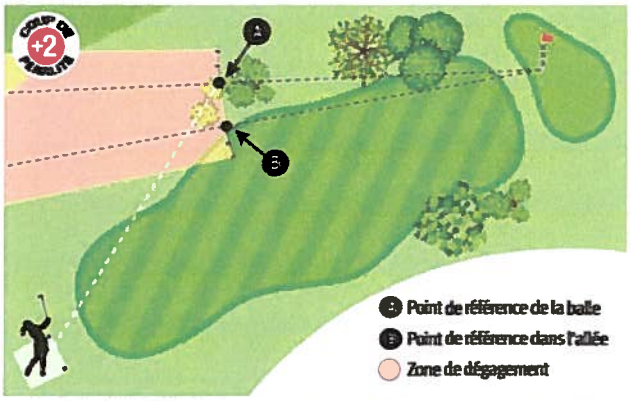

Lorsque la balle du joueur n'a pas été retrouvée, le joueur peut procéder selon l'option coup et distance ou, lorsque la règle locale type E-5 est en place, le joueur a l'option additionnelle, avec deux coups de pénalité, de laisser tomber une balle et de jouer de la zone de dégagement décrite ci-dessous.

POINTS DE RÉFÉRENCE	ÉTENDUE DE LA ZONE DE DÉGAGEMENT	RESTRICTIONS : LA ZONE DE DÉGAGEMENT
A. Point de référence de la balle : Le point où on estime que la balle originale s'est arrêtée sur le terrain (point A) B. Point de référence dans l'allée : Le point sur l'allée du trou qu'on est à jouer (point B) qui est le plus proche du point de référence de la balle, mais qui n'est pas plus près du trou que ce point de référence	À tout endroit entre : • Une ligne allant du trou à travers le point de référence de la balle (point A) et à pas plus de deux longueurs de bâton de cette ligne, et • Une ligne allant du trou à travers le point de référence de l'allée (point B) et à pas plus de deux longueurs de bâton de cette ligne du côté de l'allée	• Ne doit pas être plus près du trou que le point de référence de la balle, et • Elle doit être dans la zone générale

Note : Comme la zone dégagement risque d'être très grande, la balle pourrait rouler à une bonne distance du point où elle touche le sol sans devoir être laissée tomber de nouveau.

RÈGL E-5 SCHÉMA #2 : BALLE HORS LIMITES

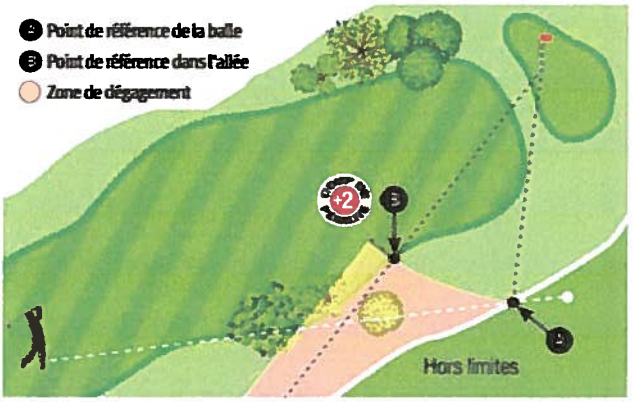

Lorsqu'il est établi et pratiquement certain que la balle du joueur est hors limites, le joueur peut procéder selon l'option coup et distance ou, lorsque la règle locale type E-5 est en place, le joueur a l'option additionnelle, avec deux coups de pénalité, de laisser tomber une balle et de jouer de la zone de dégagement décrite ci-dessous.

POINTS DE RÉFÉRENCE	ÉTENDUE DE LA ZONE DE DÉGAGEMENT	RESTRICTIONS : LA ZONE DE DÉGAGEMENT
A. Point de référence de la balle : Le point où on estime que la balle originale a traversé en dernier lieu la limite du terrain pour s'arrêter hors limites (point A) B. Point de référence dans l'allée : Le point sur l'allée du trou qu'on est à jouer (point B) qui est le plus proche du point de référence de la balle, mais qui n'est pas plus près du trou que ce point de référence	À tout endroit entre : • Une ligne allant du trou à travers le point de référence de la balle (point A) et à pas plus de deux longueurs de bâton de cette ligne du côté du terrain, et • Une ligne allant du trou à travers le point de référence de l'allée (point B) et à pas plus de deux longueurs de bâton de cette ligne du côté de l'allée	• Ne doit pas être plus près du trou que le point de référence de la balle, et • Elle doit être dans la zone générale

Note : Comme la zone dégagement risque d'être très grande, la balle pourrait rouler à une bonne distance du point où elle touche le sol sans devoir être laissée tomber de nouveau.

Tiré du "Guide règle du Golf2019-FR" du site web de Golf Canada

BALLE NON RETROUVÉE OU HORS LIMITES PRÈS DU VERT

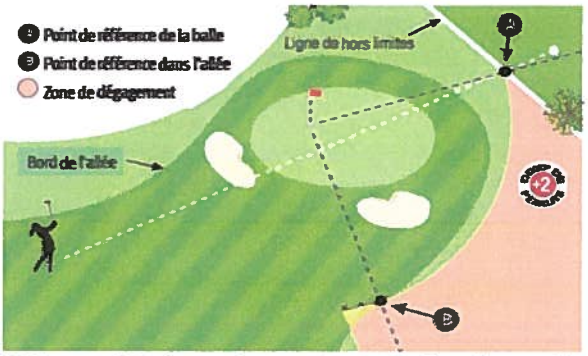

Lorsque la balle du joueur n'a pas été retrouvée ou qu'il est établi et pratiquement certain qu'elle est hors limites, le joueur peut procéder selon l'option coup et distance ou, lorsque la règle locale type E-5 est en place, le joueur a l'option additionnelle, avec deux coups de pénalité, de laisser tomber une balle et de jouer de la zone de dégagement décrite ci-dessous.

POINTS DE RÉFÉRENCE	ÉTENDUE DE LA ZONE DE DÉGAGEMENT	RESTRICTIONS : LA ZONE DE DÉGAGEMENT
A. Point de référence de la balle : Le point où on estime que la balle originale s'est arrêtée sur le terrain ou qu'elle a traversé en dernier lieu la limite du terrain pour s'arrêter hors limites (point A) **B. Point de référence dans l'allée :** Le point sur l'allée du trou qu'on est à jouer (point B) qui est le plus proche du point de référence de la balle, mais qui n'est pas plus près du trou que ce point de référence	À tout endroit entre : • Une ligne allant du trou à travers le point de référence de la balle (point A) et à pas plus de deux longueurs de bâton de cette ligne, et • Une ligne allant du trou à travers le point de référence de l'allée (point B) et à pas plus de deux longueurs de bâton de cette ligne du côté de l'allée	• Ne doit pas être plus près du trou que le point de référence de la balle, et • Elle doit être dans la zone générale

Note : Comme la zone dégagement risque d'être très grande, la balle pourrait rouler à une bonne distance du point où elle touche le sol sans devoir être laissée tomber de nouveau.

Tiré du "Guide règls du Golf2019-FR" du site web de Golf Canada

GOLF'S NEW RULES: STROKE AND DISTANCE

A new Local Rule provides an alternative to stroke-and-distance relief for a ball that is lost outside a penalty area or out of bounds, effective January 1, 2019.

BALL OUT OF BOUNDS

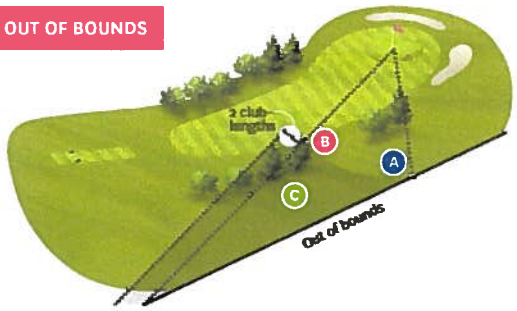

LOST BALL

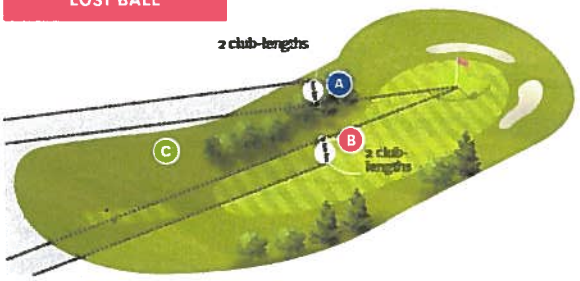

If the Local Rule is in effect, you can still take stroke-and-distance relief, but you now have the following additional option that comes with a penalty of two strokes:

A DETERMINE SPOT where your ball went out of bounds (left diagram) or is likely to be lost (right diagram).

B FIND NEAREST FAIRWAY EDGE no closer to the hole.

C DROP YOUR BALL IN SHADED AREA as defined on one side by a line from the hole through point A and on the other side by a line from the hole through point B, and not nearer the hole. The relief area is extended on both sides by two club-lengths.

This Local Rule is not intended for higher levels of play, such as professional or elite amateur level competitions.

R&A USGA

© 2019 R&A Rules Limited and the United States Golf Association. All rights reserved

https://www.usga.org/content/usga/home-page/rules-hub/rules-modernization/infographics/golf-s-new-rules--stroke-and-distance.html#expanded

Règle locale E-5

« Lorsque la balle d'un joueur n'a pas été retrouvée ou qu'il est établi ou pratiquement certain qu'elle est hors limites, le joueur peut procéder comme suit plutôt que de procéder selon coup et distance.

En ajoutant **deux coups de pénalité**, le joueur peut prendre un dégagement en laissant tomber la balle originale ou une autre balle dans la zone de dégagement suivante (voir la règle 14.3) :

Deux points de référence estimés :

a. Point de référence de la balle : Le point où on estime que la balle originale :

S'est arrêtée sur le *terrain*, ou

A traversé en dernier lieu la limite du *terrain* pour s'arrêter *hors limites*.

b. Point de référence dans l'allée : Le point sur l'allée du trou qu'on est à jouer qui est le plus proche du point de référence de la balle, mais qui n'est pas plus près du *trou* que ce point de référence.

Pour les fins de cette règle locale, « l'allée » signifie tout endroit gazonné dans la *zone générale* coupé à la hauteur de l'allée ou moins.

Dans le cas d'une balle qu'on estime *perdue* sur le *terrain* ou qui a traversé en dernier lieu
la limite du *terrain* à court de l'allée, le point de référence dans l'allée peut être un sentier gazonné ou un tertre de départ pour le trou qu'on est à jouer et qui est coupé à la hauteur de l'allée ou moins.

Étendue de la zone de dégagement basée sur les points de référence : À tout endroit entre :

Une ligne allant du *trou* à travers le point de référence de la balle (et à pas plus de deux *longueurs de bâton* de cette ligne), et

Une ligne allant du *trou* à travers le point de référence de l'allée (et à pas plus de deux *longueurs de bâton* de cette ligne du côté de l'allée).

Mais avec ces restrictions :

Restrictions quant au lieu de la zone de dégagement :

Doit être dans la *zone générale*, et

Ne doit pas être plus près du *trou* que le point de référence de la balle.

Une fois que le joueur a mis une balle *en jeu* selon cette règle locale :

• La balle originale qui était *perdue* ou *hors limites* n'est plus *en jeu* et ne doit pas être jouée.

• Ceci est vrai même si la balle est retrouvée sur le *terrain* avant la fin de la période de recherche de trois minutes (voir la règle 6.3b).

Cependant, le joueur ne peut pas utiliser cette option pour prendre un dégagement pour la balle originale lorsque :

Il est *établi ou pratiquement certain* que cette balle s'est arrêtée dans une *zone à pénalité*, ou que

Le joueur a joué une autre balle provisoirement avec pénalité de *coup et distance* (voir la règle 18.3).

Un joueur peut utiliser cette option pour prendre un dégagement dans le cas d'une *balle provisoire* qui n'a pas été retrouvée ou lorsqu'il est *établi ou pratiquement certain* qu'elle est hors limites.

Pénalité pour jouer une balle du mauvais endroit en infraction à la règle locale : *Pénalité générale* selon la règle 14.7a. »

Trou # 1
La roche près de l'arbre, qui est situé près du vert est définit comme une **obstruction inamovible**.
Voir "Procédure d'allègement pour de conditions anormales de terrain (y compris les obstructions inamovibles), danger impliquant un animal, balle enfouie"

Trou # 3
Le jardin de fleurs près du vert est définit comme **terrain en réparation**.
Voir "Procédure d'allègement pour de conditions anormales de terrain (y compris les obstructions inamovibles), danger impliquant un animal, balle enfouie"

Trou # 4
Le filet est définit comme une **obstruction inamovible**.
Voir "Procédure d'allègement pour de conditions anormales de terrain (y compris les obstructions inamovibles), danger impliquant un animal, balle enfouie"

La terre auquel un arbre est planté qui est situé à droite du vert est définit comme **terrain en réparation**.
Voir "Procédure d'allègement pour de conditions anormales de terrain (y compris les obstructions inamovibles), danger impliquant un animal, balle enfouie"

Trou # 5
La cloche qui est situé près du sentier de voiturette est définit comme **obstruction inamovible**.
Voir "Procédure d'allègement pour de conditions anormales de terrain (y compris les obstructions inamovibles), danger impliquant un animal, balle enfouie"

Trou # 6
La roche près de l'arbre, qui est situé près du vert est définit comme une **obstruction inamovible**.
Voir "Procédure d'allègement pour de conditions anormales de terrain (y compris les obstructions inamovibles), danger impliquant un animal, balle enfouie"

Trou # 7
La cloche qui est situé près du sentier de voiturette est définit comme **obstruction inamovible**.
Voir "Procédure d'allègement pour de conditions anormales

de terrain (y compris les obstructions inamovibles), danger impliquant un animal, balle enfouie"
Trou # 9

#1 L'eau - zone pénalité rouge
Fossé - zone pénalité rouge
Roche avec arbre près du vert - obstruction inamovible *ou partie intégrale comme si c'est un arbre.*

#2 aucune

#3 ***Roche avec arbre, près du vert - obstruction inamovible***

#4 **Filet - obstruction inamovible**
Fossé - zone pénalité rouge
Terre avec arbres (rarement en jeu) - obstruction inamovible?

#5 Roches près du 15 - zone pénalité rouge
Cloche - obstruction inamovible
Ravin gauche - **zone pénalité rouge** maintenant, est-ce qu'on veut le maintenir?
En arrière du vert - hors limite mais peut utiliser E-5

#6 Fossé - **zone pénalité rouge**
Roche avec arbre près du vert - **obstruction inamovible** ou partie intégrale

#7 **Cloche - obstruction inamovible**

#8 Fossé - **zone pénalité rouge**

#9 Fossé - zone pénalité rouge
Ravin gauche - **zone pénalité rouge** maintenant, est-ce qu'on veut le maintenir?
L'eau à droite pas loin du vert, zone pénalité rouge mais est-ce qu'on veut l'agrandit pour aller jusqu'au sentier de voiturette? Clarification de Gerry. Il veut faire un étang mais manque de personnel et pas une priorité. terrain en réparation ou eau temporaire **zone Blue**
Les fleurs près du pavillon - **terrain en réparation**

#10 Hors limite à gauche
Foin à droite
Fossé à droite - Zone de pénalité rouge

#11 Arbres immature -

#12 Eau qui fait le tour du vert - garder comme **Zone de pénalité rouge**?
Les fleurs - **terrain en réparation**

#13 Foin devant et à gauche
Eau à droite - Zone de pénalité rouge
Hors limite - Arrière du vert et a droite

#14 Ravin à gauche at arrière du vert - maintenir **zone de pénalité rouge**?

#15 Ravin à gauche - maintenir **zone de pénalité rouge**?
Roches à droite - maintenir **zone de pénalité rouge**?
Fossé avec roches - maintenir **zone de pénalité rouge**?
Sillons creusés en bordure des verts- **F-19**
tuyaux de drainage terrain en réparation

#16 Fossé - maintenir **zone de pénalité rouge**?
Eau - zone de pénalité rouge

#17 Ravin à droite - ce **n'est pas une ZPR** mais peut utiliser E-5

#18 *Hors limite à droite*
Arbres et cloture- obstruction inamovible ou partie intégrale comme si c'est un arbre. Peut-être E-6 "Dégagement d'une clôture de protection sur la ligne de jeu"
Arbres et plaques près de l'eau - **obstruction inamovible**
Eau - ZPR

~~Règle locale type F-17 P.489~~
~~« Tous les chemins et sentiers sur le terrain [ou identifier des types de chemin ou endroits spécifiques], même s'ils n'ont pas de surface artificielle, sont considérés comme des obstructions inamovibles d'où un dégagement sans pénalité est permis selon la règle 16.1.~~

Manuel handicap - PDF
https://d34oo5x54o72bd.cloudfront.net/app/uploads/2021/02/Rules-of-Handicapping-2019-FR_FINAL3.pdf?x29621

Handicap Manual - PDF
https://d34oo5x54o72bd.cloudfront.net/app/uploads/2021/02/Rules-of-Handicapping-ENG-Final.pdf?x29621

Guide officiel des Règles du golf - PDF
https://d34oo5x54o72bd.cloudfront.net/app/uploads/2021/02/OfficialGuideRulesofGolf2019-FR.pdf?x29621

Official Guide to The Rules of Golf - Site web
https://www.randa.org/en/rog/2019/pages/official-interpretations